



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

L'Agence Parcs Canada
1869 rue Upper Water,
Pièce AH 201
Halifax (Nouvelle- Écosse)
B3J 1S9

Title-Sujet Projet de restauration – bâtiment de l'Habitation, Lieu historique national de Port-Royal		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0064/A		Amendment No.:/N° de modification de l'invitation 002
Client Ref. No. - No. de réf du client. 738		Date: 08 juin 2018
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-18-00829122		
Solicitation Closes:		
at – à 14h 00	on – le 14 juin 2018	Time Zone - Fuseau horaire ADT – HAA
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Jaime Creaser, Jaime.Creaser@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone		Fax No. – No de FAX:
(902) 426-7513		(902) 426-1775
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address – Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale – Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

MODIFICATION 002

Cette modification vise à modifier les plans et a répondez aux questions de l'offre à commande 5P201-18-0064/A :

1. MODIFICATION AUX SPÉCIFICATIONS

Spécification section 07 92 00 Joint Seallants

À la section 2.1.5 Sealant Materials

Insérer :

REZI-WELD FLEX

2. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. On nous a fait remarquer lors de la visite des lieux que nous n'avions pas à remplacer de parement; toutefois, le dessin A-4 exige la pose d'un nouveau parement avec couvre-joints au détail 2 de l'élévation est, au détail 3 de l'élévation nord, au détail 4 de l'élévation ouest et au détail 1 de l'élévation sud. Ces travaux font-ils partie de nos tâches? Les planches sont-elles fournies par le maître de l'ouvrage?
- R1. Voir l'article 3 de l'addenda 2 : supprimer toutes les remarques relatives aux travaux d'enlèvement et de remplacement des parements et les et les références connexes. La suppression des parements avec couvre-joints du dessin A-4 fait partie de cette remarque.
- Q2. Les pannes faîtières relèvent-elles aussi du maître de l'ouvrage, tout comme les planches d'extrémité de faîte?
- R2. Les pannes faîtières et les planches d'extrémité de faîte doivent être fournies par l'entrepreneur.
- Q3. Il a été mentionné qu'il faudrait une nouvelle fondation pour la palissade, mais on ne peut voir des travaux sur un seul mur.
- R3. La nouvelle fondation de la palissade doit respecter les indications des dessins. On doit insérer des tiges métalliques dans les fondations existantes pour supporter la nouvelle fondation, selon les indications des dessins.
- Q4. Prière de confirmer quelles sont les planches qui relèvent de l'entrepreneur, pour ce qui est des travaux sur la plateforme à canon et sur la palissade.
- R4. L'entrepreneur est responsable de fournir tout le bois et toutes les planches nécessaires au remplacement de la palissade. L'Agence Parcs Canada fournit les gros madriers extérieurs pour la plateforme à canon; l'entrepreneur doit fournir toutes les autres planches du tablier, les garde-corps, les supports, etc. Le mât porte-drapeau en bois existant doit être remis en place avec la reconstruction des ouvrages, voir la remarque 5 de l'addenda 2.
- Q5. Il a aussi été question du remplacement de l'escalier intérieur existant, mais le dessin A-2 indique que l'escalier existant doit demeurer en place. Prière de clarifier.
- R5. Supprimer la remarque au dessin A-2 qui indique que l'escalier doit demeurer en place. Il faut le remplacer par un nouvel escalier, selon les indications de l'article 9 de la section de mesurage aux fins de paiement de l'appel d'offres.
- Q6. Faut-il appliquer le produit de préservation du bois sur tous les éléments en bois (y compris le parement existant), ou seulement sur les nouveaux produits en bois que nous devons installer?
- R6. Le produit de préservation du bois doit être appliqué sur tous les éléments en bois de l'habitation, ce qui comprend les nouveaux éléments (palissade, plateforme à canon, tous les bouts découpés dans les planches de toit fournies par l'APC, les pannes faîtières fournies par l'entrepreneur, toutes les extrémités coupées), ainsi que les éléments existants

en bois (le parement, le mât porte-drapeau, ainsi que les portes). Les planches de toit fournies par l'APC sont traitées sous pression et elles n'ont pas à recevoir de produit de préservation sur les surfaces plates non coupées. Toutes les planches de toit récupérées et réutilisées doivent être enduites avec le produit de préservation.

Q7. Nous venons de recevoir un appel pour nous informer que le produit de préservation du bois n'est plus disponible. Quel produit de remplacement pouvons-nous utiliser?

R7. Si les produits prescrits ne sont pas disponibles, des produits de remplacement similaires pourraient être pris en considération s'ils ont un fini transparent et s'ils contiennent au moins 2 % de naphatéate de zinc. Il est interdit d'utiliser un produit de préservation appliqué par pulvérisation. Les soumissionnaires peuvent présenter des produits de remplacement aux fins d'examen; toutefois, ces produits seront assujettis à un examen d'impact environnemental par l'APC à des fins d'acceptation.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.
